



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR ET CHER

POINT DE SITUATION mardi 24 mars 2020 Heure : 17 h

EVENEMENT COVID-19

SITUATION SANITAIRE

- ARS : 33 cas confirmés en Loir-et-Cher – Niveau 2 renforcé.
- Livraison de gel hydroalcoolique par l'entreprise Alterpaint Eurocoatings fabriqué à destination des soignants
- M. le préfet demande aux collectivités locales de mettre en place le dispositif d'appel pour les personnes isolées ou vulnérables.

SITUATION GARDE D'ENFANT

- 108 enfants de personnels soignants ont été accueillis dans les écoles aujourd'hui.

ORDRE PUBLIC

Gens du voyage

Il est rappelé que les aires d'accueil doivent demeurer ouvertes mais que les mouvements de caravanes entre aires sont interdites au regard de l'arrêté ministériel du 16 mars 2020.

Tenue des marchés

Pour obtenir une dérogation il convient de saisir la préfecture (par courrier ou courriel à l'adresse suivante : pref-collectivites-locales@loir-et-cher.gouv.fr)

Dans ce courrier, il convient de mentionner :

- l'organisation physique du marché dans le respect des mesures barrières
- les conditions de contrôle de ces mesures par la municipalité
- la liste nominative des exposants ainsi que leurs adresses

Il est rappelé que seuls seront autorisés à exposer les vendeurs de produits alimentaires locaux en circuit court.

N'est pas considéré comme un marché le regroupement de trois commerçants ou moins et ne nécessite donc pas de dérogation. Néanmoins, ce type de vente doit se faire dans le respect des mesures barrières et de la gestion des files d'attente.

Il convient de rappeler à nos concitoyens la nécessité de conserver des comportements responsables en toutes circonstances.

AUTORITES RELIGIEUSES

La conférence des évêques de France appelle toutes les églises du pays à faire sonner leurs cloches mercredi 25 mars à 19 h 30 pendant 10 minutes.

FONCTIONNEMENT DE LA POSTE

8 bureaux de poste prioritaires du département sont ouverts : Blois Bégon, Blois Château, Mer, Montrichard, Vendôme, Romorantin, Lamotte Beuvron, Vineuil.

Pour la distribution du courrier et des colis, de nouvelles mesures nationales concernant l'adaptation des organisations opérationnelles ont été prises :

- Maintien du service quotidien pour les services de lien social et les activités de portage de proximité, tels que portage de repas aux seniors, portage de médicaments et produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants, qui seront assurés par des agents dédiés, y compris le samedi.

- Distribution cette semaine lundi, mardi, jeudi et vendredi. La semaine prochaine mercredi, jeudi et vendredi.

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et possédant un compte à La Banque Postale, il est possible d'organiser un dépannage financier par le facteur en appelant le 3631.

RESERVE CIVIQUE

Face à l'épidémie de Covid 19, le Gouvernement appelle à la mobilisation de tous. Les citoyens qui souhaitent se mobiliser peuvent faire acte de candidature sur le site :

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

Pour information, 4 missions sont dévolues à la réserve civique :

- **Aide alimentaire et d'urgence** : distribution des produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis.

- **Garde exceptionnelle d'enfants** : aide à la garde des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- **Lien avec les personnes fragiles isolées** : participation à maintenir le lien (téléphone, visio, mail...) avec des personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

- **Solidarité de proximité**. faire les courses de produits essentiels pour ses voisins les plus fragiles.

Rappel des coordonnées d'urgence

- numéro national Covid : 0 800 130 000

- Cellule d'information du public en préfecture 02 54 81 56 65

- SAMU : 15

- Police / gendarmerie : 17

- Pompiers : 18

- ARS : Cellule départementale d'appui

ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr - Tél : 02 38 77 34 64 ou le 02 38 38 77 32 57

- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) : <https://www.ac-orleans-tours.fr/dsden41/>
rubrique « accueil d'enfants des personnels soignants mobilisés »

- UD DIRECCTE :

*Activité partielle

centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr 02- 54-55-85-72 / 02-54-55-85-61

*Accompagner les entreprises de la région Centre-Val de Loire: centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

*Mise à jour en temps réel les actualités : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) : espaceconseil@cma-41.fr

Les modèles d'attestations de déplacement dérogatoire pour les particuliers et les employeurs sont disponibles sur le site internet de la préfecture (www.loir-et-cher.gouv.fr)